

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 03 juillet 2024

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 09 juillet 2024 à 18h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule :

- ✓ **16h00 à 18h00** : intervention de la SAP pour présenter le CRAC Remontées Mécaniques et domaine skiable de l'exercice comptable 2022-2023 et échanger avec le délégué.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 11 juin 2024.
- Relevé des décisions.

PATRIMOINE

1. Vente de parcelles agricoles à Longefoy, territoire d'Aime-la-Plagne.

DOMAINE SKIABLE

2. Commission de contrôle financier de la DSP RM, membres.
3. Convention d'exploitation de la télécabine Télébufette été 2024.
4. Rapport du délégataire SAP pour l'exercice comptable 2022-2023.
5. Contrat ORE des Bourtes entre la Commune de La Plagne Tarentaise, le SIGP et la CDC Biodiversité.
6. Protocole d'accord transactionnel de la DSP RM : habilitation de signature.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
B.P. 62
73211 AIME CEDEX

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

[« Article 7 : Les membres »](#)

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- AIME-LA-PLAGNE : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- CHAMPAGNY EN VANOISE : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.
- LA PLAGNE TARENTOISE : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.